Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025_12_013-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 11 décembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur CRIAUD Michel, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Michel CRIAUD, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Gilbert PROVOST, Philippe MAIRE, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Annie EHANNO, Shakouna DIQUÉLOU, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Absents :
Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 24//11/2025
Monique DELANNOY donne pouvoir à Laurence BAUDAIS, en date du 08/12/2025
Myriam PIERRE donne pouvoir à Dominique LE JALLÉ, en date du 09/12/2025
Sophie TOSO

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 04/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 18/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance**.

Délibération 2025 12 013
CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA SALLE DU COSEC ET TERRAINS VOISINS AVEC VACANCES A LA CARTE

Pendant les vacances scolaires, la salle du Cosec, ses vestiaires et ses sanitaires ainsi que les terrains adjacents sont mis à disposition de la Communauté de Communes A.S.B. pour les activités de l'Accueil de Loisirs « Vacances à la Carte ».
La convention fixant les conditions de mise à disposition arrive à échéance au 31/12/2025. Il est proposé de reconduire cette convention du 01/01/2026 au 31/12/2028. Le montant de l'indemnité financière est fixé au tarif horaire du Conseil Départemental majoré de 10% pour la mutualisation des sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de convention de mutualisation de la salle du Cosec et des terrains voisins avec Vacances à la carte du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
- AUTORISE le Maire à signer et mettre en œuvre cette convention ci-annexée.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Michel CRIAUD	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)